

L'impact de la suppression des coefficients de correction pour les indépendants sur l'architecture des pensions

L'impact de la suppression des coefficients correcteurs pour les indépendants sur l'architecture des pensions

paul.roels@procrea.be



De quoi vais-je parler ?

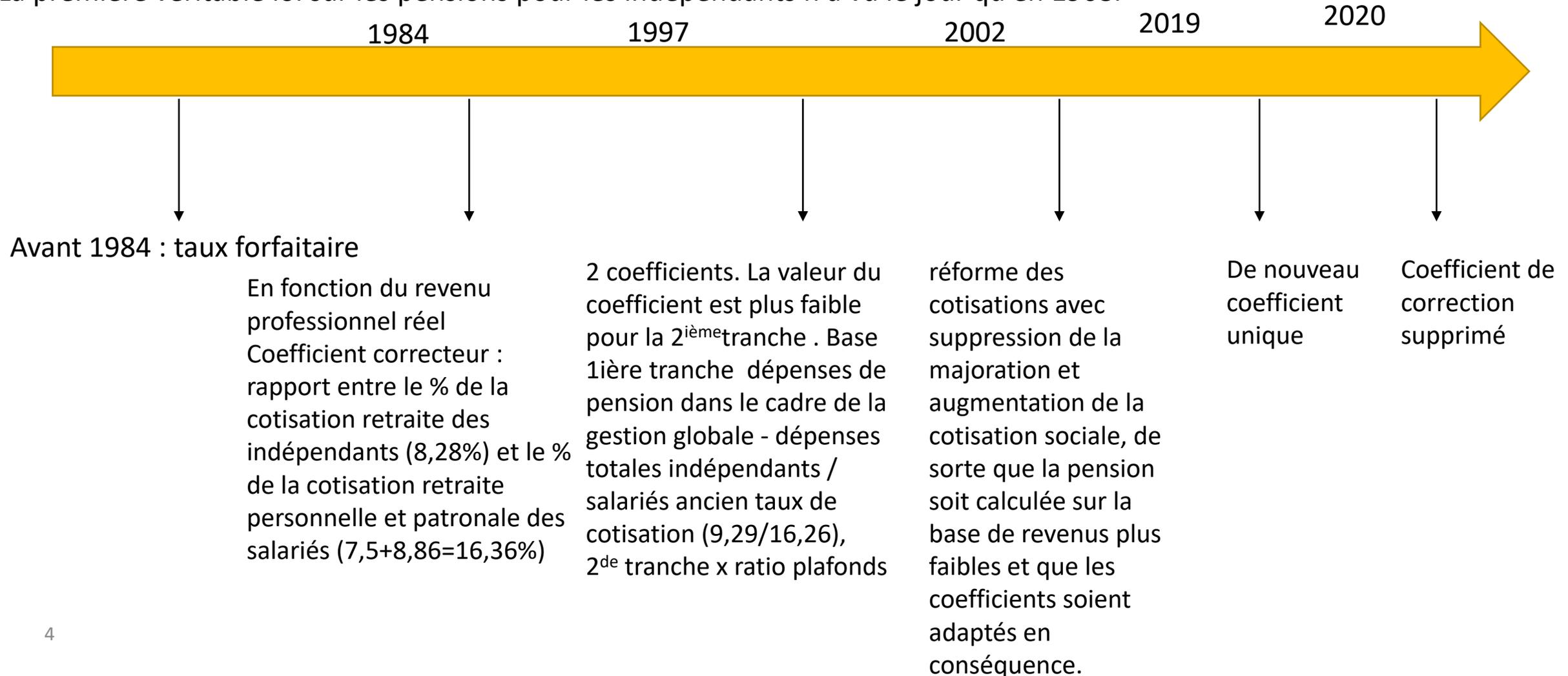
1. L'histoire de la pension légale d'un indépendant
2. Le financement du régime d'indépendant
3. La méthode de calcul dans différents régimes de pension
4. Quelques différences subsistant entre le régime des salariés et celui des indépendants
5. Les conséquences de la suppression du coefficient de correction pour le deuxième pilier
6. Quelques observations

Qui est "l'indépendant" ?

- On parle souvent de la pension des indépendants comme s'il s'agissait de la pension d'une catégorie uniforme de la société.
- Qui est "indépendant" ?
 - La personne exerçant des activités sans société
 - Le praticien d'une "profession libérale".
 - Le dirigeant d'une PME
 - L'administrateur d'une société cotée en bourse
 - Le gérant d'une société de management
 - Le conjoint aidant
 - La personne exerçant une activité secondaire en plus d'une activité de veuvage.
- Une forte représentation des intérêts

La pension d'un travailleur indépendant est calculée en partie sur la base d'un taux forfaitaire et en partie sur la base des revenus.

La première véritable loi sur les pensions pour les indépendants n'a vu le jour qu'en 1968.

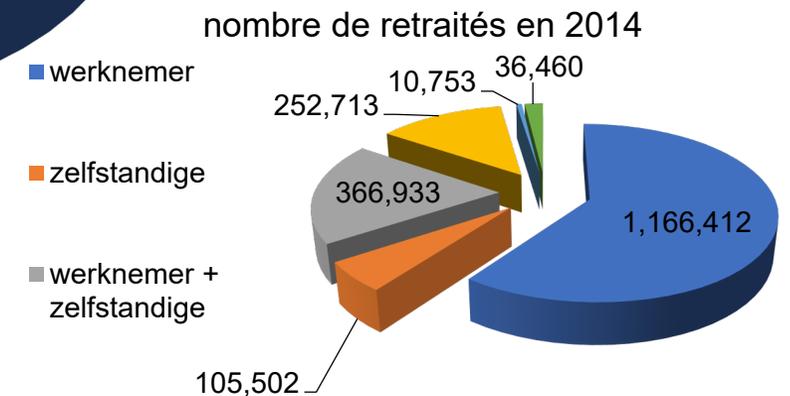
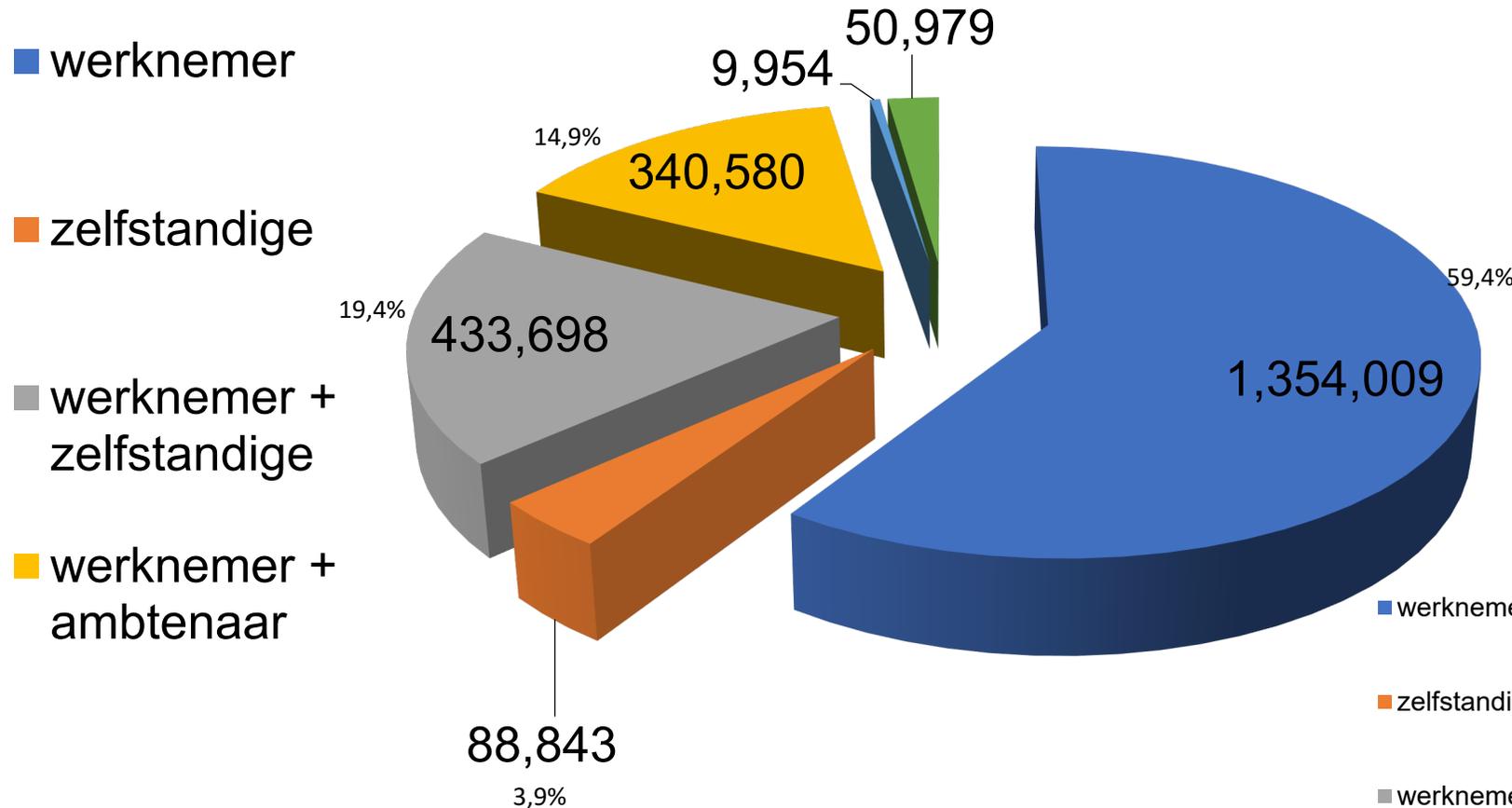


Arguments avancés pour justifier la suppression du coefficient

- La différence de contribution se traduirait par un coefficient actualisé de 0,7919 sur la première tranche de revenus au lieu de 0,6632, et de 0,7676 sur la deuxième tranche de revenus au lieu de 0,5415.
- Mais c'est ce qui a été dit :
 - Chez les salariés, >30% de la carrière est une période équivalente, chez les indépendants seulement 3-5%.
 - Il existe des régimes de réduction des cotisations pour les salariés, mais pas pour les indépendants.
 - Le régime des salariés est financé à 72,5% par les cotisations sociales, le régime des indépendants à 65,3%.

Les gens sont mobiles. Il y a plus de pensions mixtes que de pensions d'indépendants pures, et ces dernières sont en forte baisse.

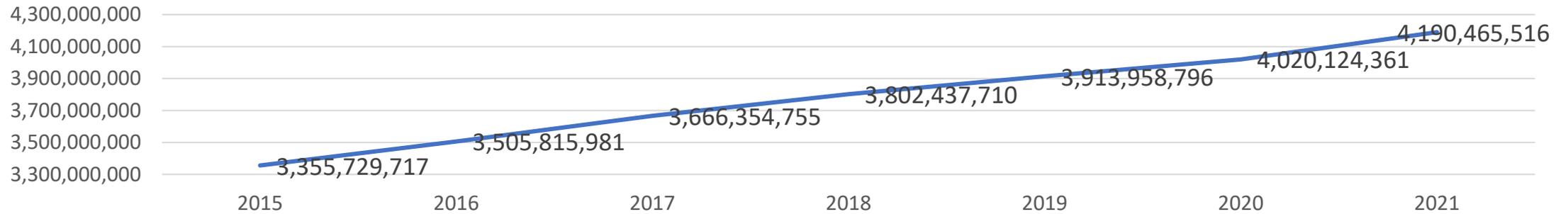
Nombre de pensionnés payés par la SFP en janvier 2022



Source : Statistiques annuelles des bénéficiaires de prestations SFP – 2014/2022

Que s'est-il passé ces dernières années ?

Évolution des dépenses de pension



Autre année de calcul de la pension
 Activité autorisée
 Réforme de la pension de survie
 Suppression du bonus de pension
 Ajustement de la pension minimale

Augmentation de la pension minimale
 Augmenter la condition d'âge de la retraite anticipée
 Années d'études

Prestation d'invalidité après 65 ans
 Pas de limitation à l'unité de carrière
 Pas de cotisation de régularisation à la retraite

Augmenter la pension minimale
 Relever le plafond
 Ajuster l'indemnité transitoire

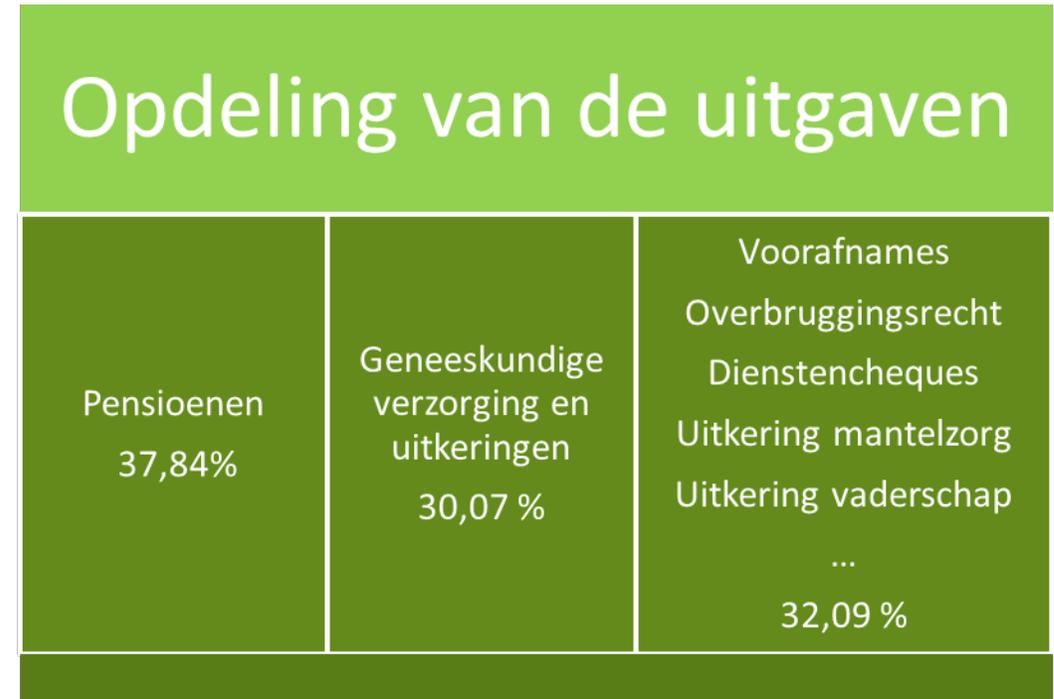
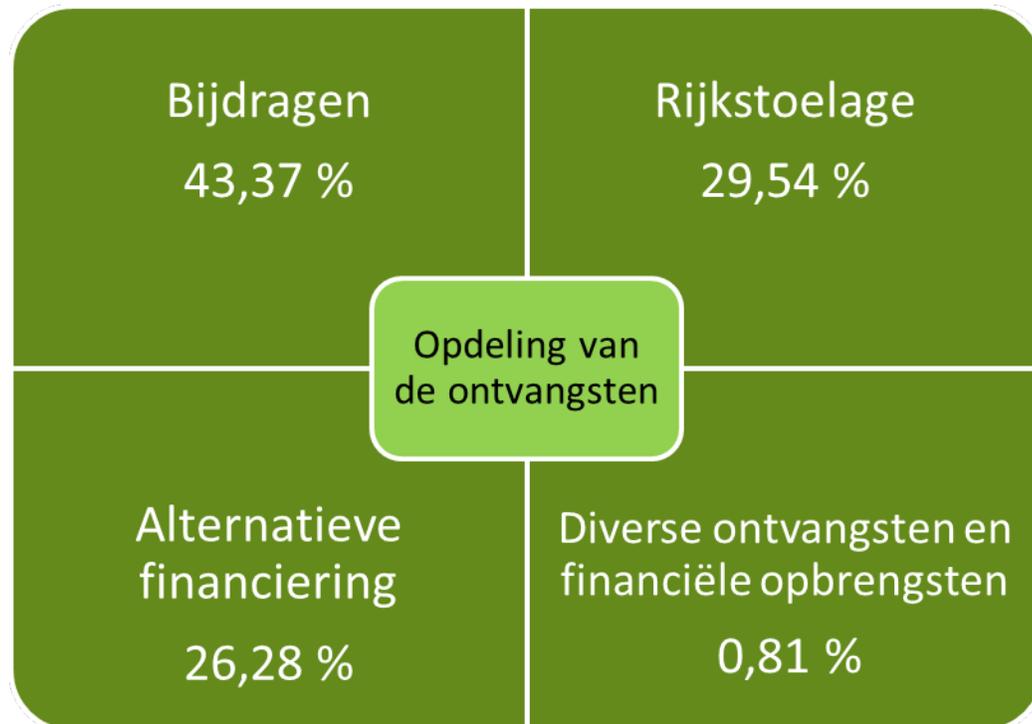
Aucune restriction sur les activités autorisées
 Augmentation des pensions
 Ajuster la pension minimale

Augmenter la pension minimale
 Introduction CPTI

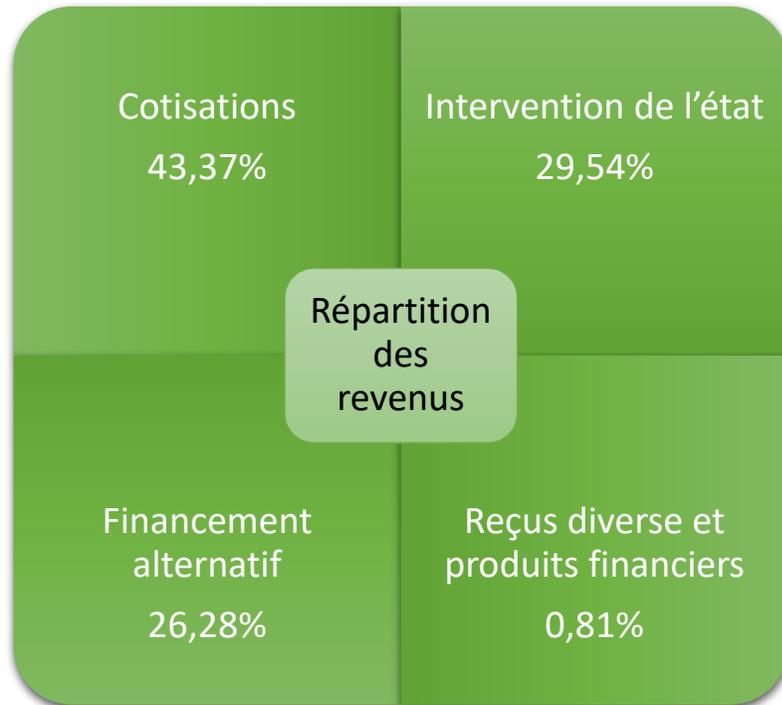
Cotisations de sécurité sociale des indépendants (31/12/21)

<u>Cotisations sociales</u> Affiliés activité principale: 768.238 (63,99%) Affiliés activité accessoire: 313.341 (25,50%) Activités comme pensionné: 129.183 (10,51%) = 1.228.762	<u>Cotisations des entreprises</u> Petites entreprises: 559.241 Grandes entreprises: 67.816
<u>Cotisations mandataires publics</u> 943 organisations 13.188 mandataires, dont 4.273 en dessous du seuil de cotisation	<u>Cotisation 2^{ième} pilier (« Wijninckx »)</u> 812 dirigeants 3 personnes physiques

Les sources de financement du régime de l'auto-entrepreneur (2021)



Les sources de financement du régime des indépendants (2021)



Répartition des dépenses

Pensions
37,84%

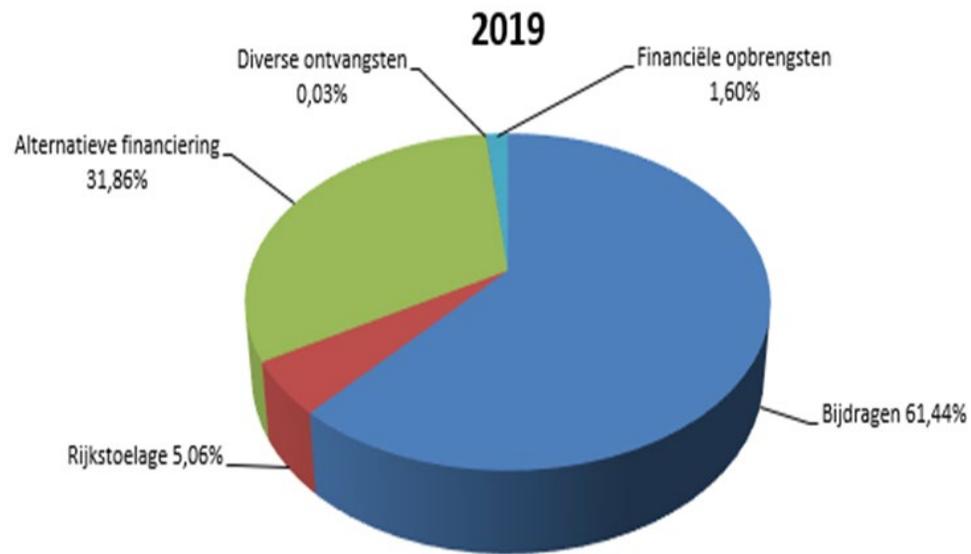
Soins médicaux
30,07%

Cheques de service
Soins de proximité
Indemnité parentale
...

2. Le financement du régime des indépendants

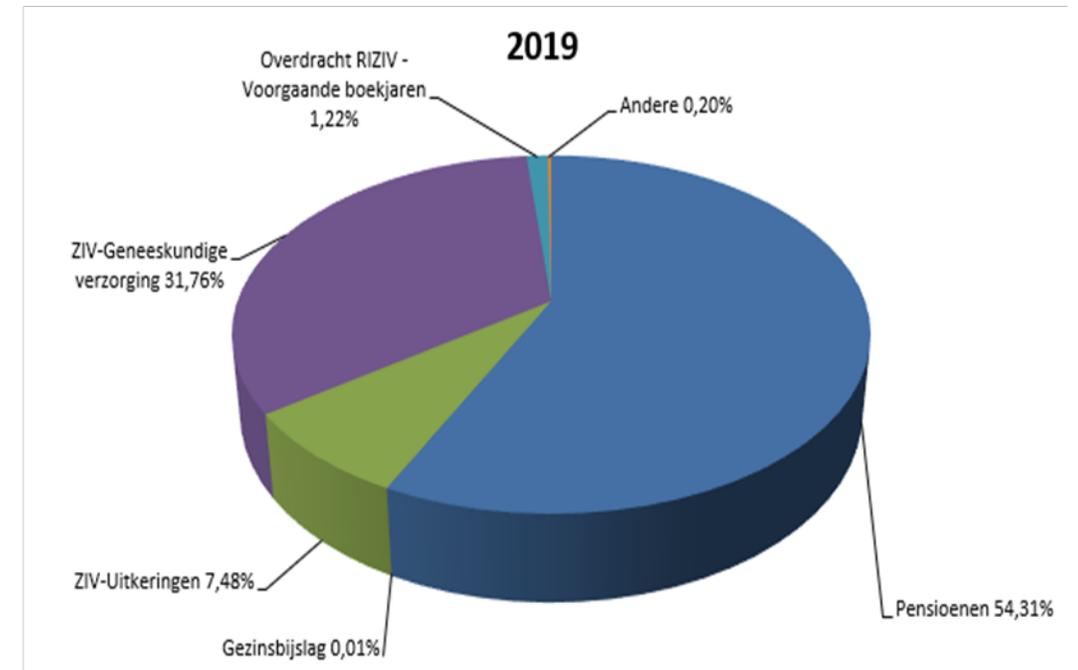
2019- pré-Covid

Ontvangsten : 7.443.517 K€



Sociale bijdragen = 4.327.744 K€

Uitgaven : 7.206.204 K€



Pensioenen = 3.913.959 K€

Le bilan de l'ONSS

- Revenu en dehors des contributions, y compris une contribution de l'état :
 - Montant fixe
 - Contribution d'équilibre : assure le maintien de l'équilibre budgétaire de l'INASTI
 - Financement alternatif par la TVA et les accises sur le tabac
- Transferts vers l'INAMI pour les carrières mixtes : partie des cotisations du travailleur indépendant exerçant une activité secondaire, du travailleur indépendant bénéficiant de droits dérivés et du retraité actif.
- Dépenses : Pensions, assurance maladie et invalidité, droit de transition, titres-services - aide à la maternité, allocation parentale, allocation de soins familiaux, congé de deuil, transfert des droits à pension vers l'UE, fonds amiante.

Calcul de la pension d'un indépendant

- "Le calcul des pensions est un casse-tête chinois" (citation du site web de Xerius)
- La pension proportionnelle est calculée sur le revenu professionnel net, c'est-à-dire après déduction des cotisations sociales et des frais professionnels.
- Les coefficients de correction s'appliquent pour les années avant 2020

La pension minimale a un impact significatif chez les travailleurs indépendants

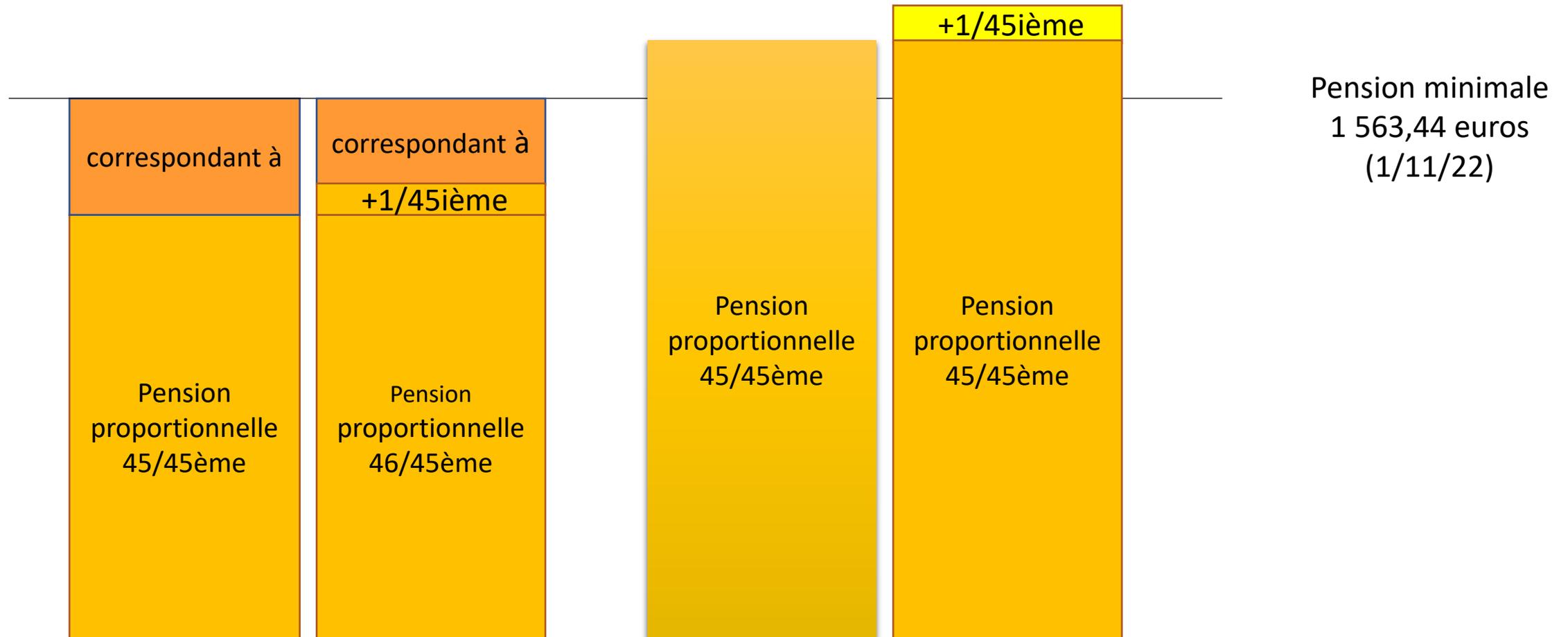
- De nombreux dirigeants d'entreprise de PME ont perçu juste assez de revenus pour bénéficier du taux d'imposition réduit dans leur société.
- Avec ce revenu (longtemps 3 000 euros par mois), les personnes payaient une faible contribution sociale qui conduisait à une faible pension proportionnelle.
- En conséquence, de nombreux indépendants se sont retrouvés avec un complément jusqu'à la pension minimale.

Pension minimale pour une personne isolée

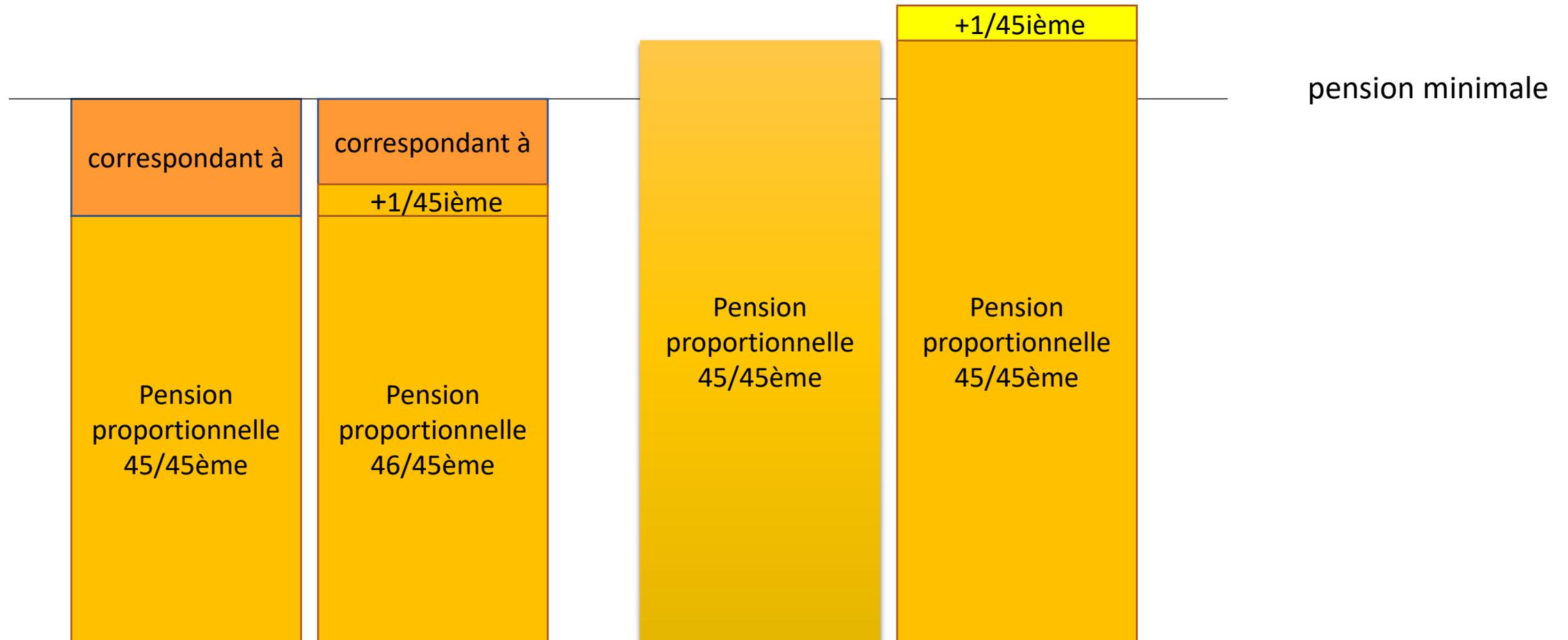
carrière	isolé
45/45	1.563,44
44/45	1.528,69
43/45	1.493,95
42/45	1.459,21
41/45	1.424,47
40/45	1.389,72
39/45	1.354,98
38/45	1.320,24
37/45	1.285,49
36/45	1.250,75

Condition : 30 années de carrière avec 4 trimestres de cotisation

La pension minimale est limitée au montant correspondant aux 45/45èmes

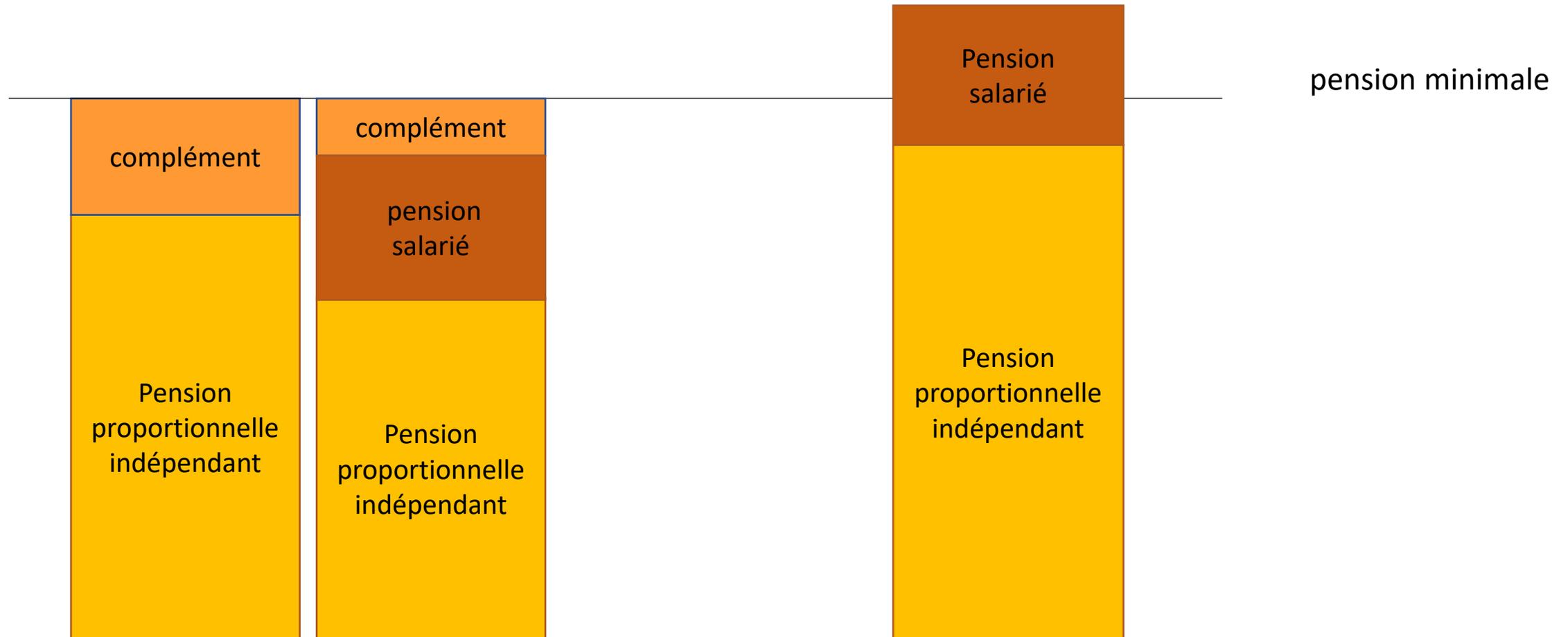


La pension minimale est limitée au montant correspondant aux 45/45èmes



La pension minimale pour une carrière mixte

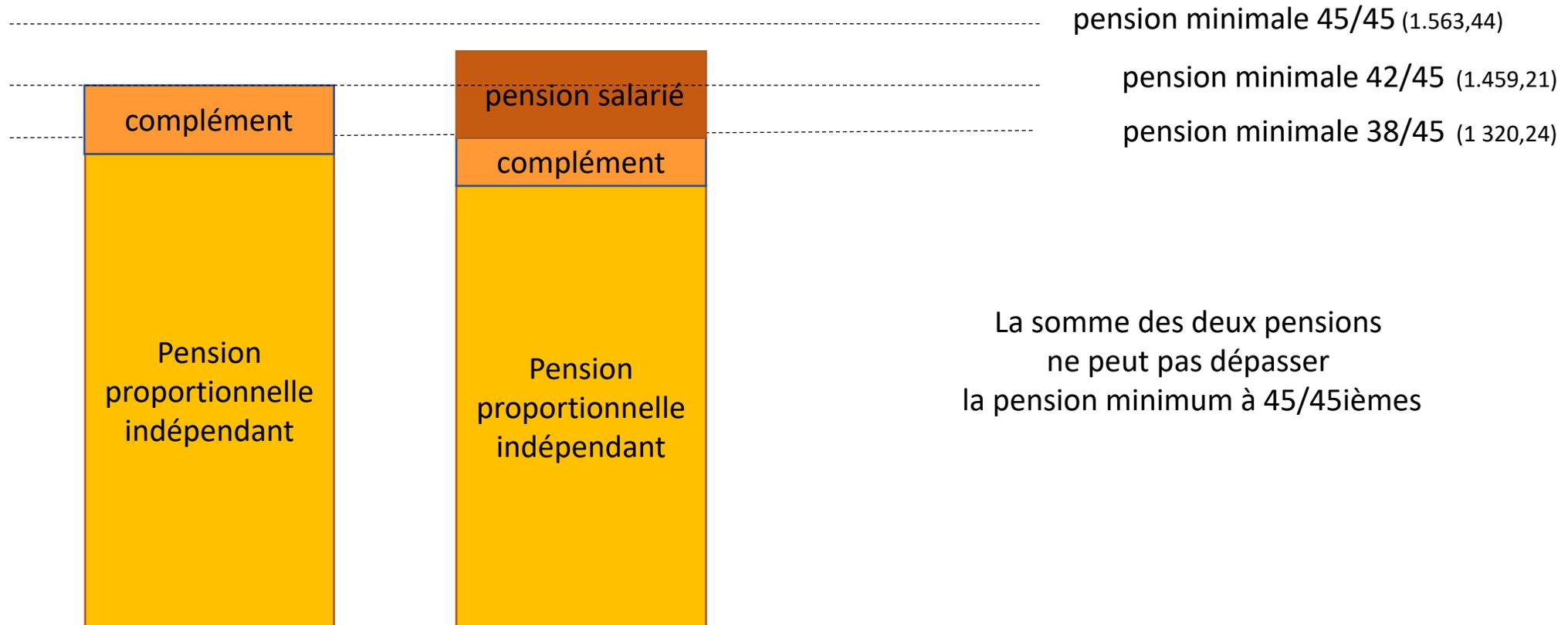
La situation de la carrière complète



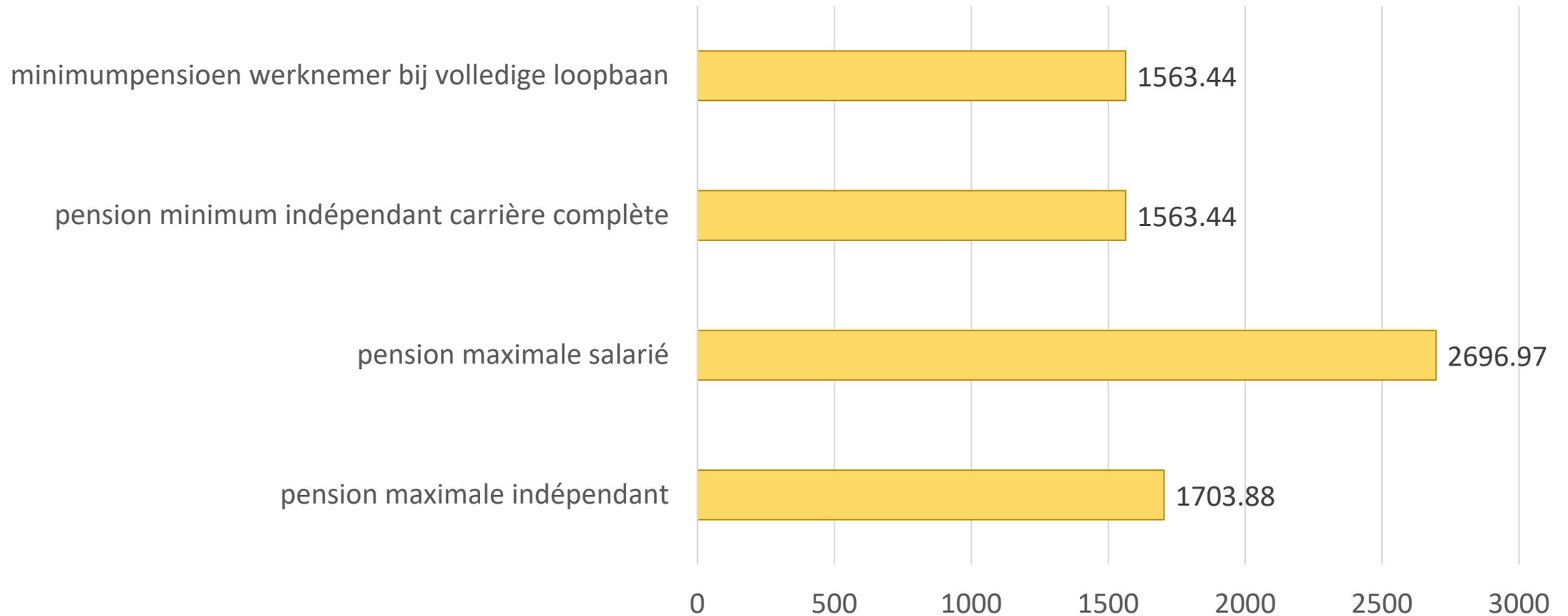
La pension minimale en cas de carrière mixte

La situation avec une carrière incomplète

1. 42 ans d'activité indépendante
2. 4 ans d'activité salariée et 38 ans d'activité indépendante



Montant des pensions cette année



Un exemple de la méthode de calcul

	Rémunération annuelle brute	Contribution sociale	Frais professionnels	Revenu net imposable	Plafond intermédiaire	Plafond des pensions	Coefficient 1	Coefficient 2	Pension 1/45 - 60%
1982	9.691,94	-1.717,49	-398,72	7.575,73					203,81
1988	22.479,08	-3.983,48	-924,78	17.570,82		32.621,85		0,60619	236,69
2000	49.259,41	-8.729,18	-2.026,51	38.503,72	37.512,52	47.505,57	0,520454	0,424909	433,86
2006	65.035,57	-11.288,20	-2.687,37	51.060,00	38.749,74	47.203,12	0,537825	0,439092	500,76
2020	89.417,76	-14.545,48	-2.246,17	72.626,11		60.427,75		0,446335	599,36

Calcul de la pension au 1/9/2022

3. La méthode de calcul dans les différents systèmes de pension

Comparaison avec la pension d'un employé qui a gagné autant que lui.

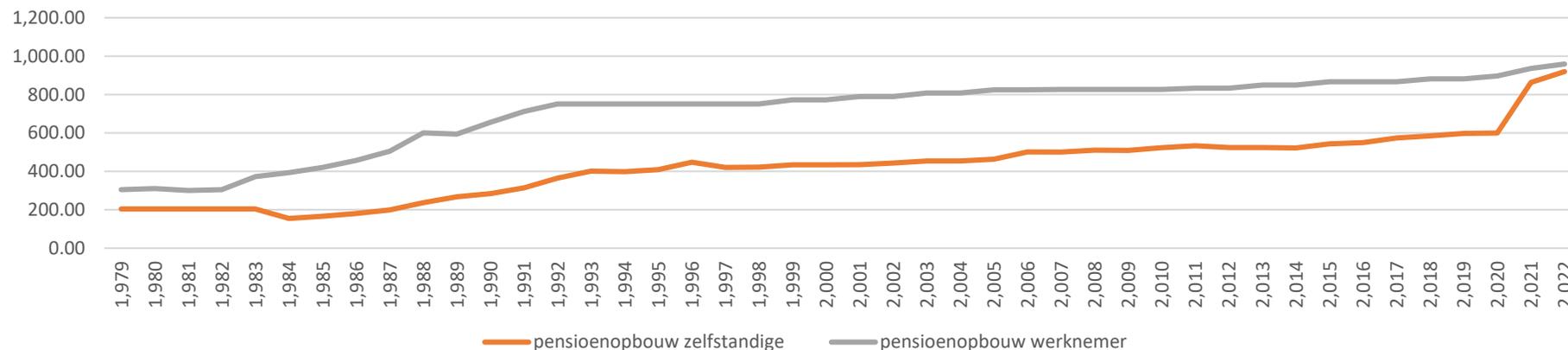
	Rémunération annuelle brute	Contribution sociale	Frais professionnels	Revenu net imposable	Plafond intermédiaire	Plafond des pensions	Coefficient 1	Coefficient 2	Pension 1/45 - 60%
1982	9.691,94	-1.717,49	-398,72	7.575,73					203,81
1988	22.479,08	-3.983,48	-924,78	17.570,82		32.621,85		0,60619	236,69
2000	49.259,41	-8.729,18	-2.026,51	38.503,72	37.512,52	47.505,57	0,520454	0,424909	433,86
2006	65.035,57	-11.288,20	-2.687,37	51.060,00	38.749,74	47.203,12	0,537825	0,439092	500,76
2020	89.417,76	-14.545,48	-2.246,17	72.626,11		60.427,75		0,446335	599,36

	Rémunération annuelle brute	Plafond salarial	Coefficient de réévaluation	Revenu réévalué plafonné	Pension 1/45-60%
1982	9.691,94	22.503,50	2,357465	22.848,42	304,65
1988	22.479,08	28.118,69	2,002269	45.009,17	600,12
2000	49.259,41	36.835,37	1,572756	57.933,05	772,44
2006	65.035,57	44.081,27	1,402878	61.840,64	824,54
2020	89.417,76	60.026,75	1,120149	67.238,90	896,52

3. La méthode de calcul dans les différents systèmes de pension

Nous avons comparé la pension légale d'un cadre de la fonction publique récemment retraité avec ce qu'il aurait accumulé en tant que salarié ou indépendant.

- D'environ 650 à environ 7 700 euros de rémunération sur 44 années de carrière, et pension à 65 ans.
- Pension légale = 5 990 € bruts, pension de salarié = 2 617 €, pension d'indépendant = 1 588 €.



- En net, les différences sont beaucoup moins importantes : pension légale = 3.392 euros bruts, pension de salarié = 1.917 euros, pension d'indépendant = 1.588 euros.
- En brut, cette personne aurait perçu 44 % de la pension de la fonction publique en tant que salarié, 56 % en net, et 26 % et 47 % respectivement en tant que travailleur indépendant.
- D'autres évolutions de carrière produiraient des différences différentes

Cette comparaison rétrospective,, sera différente si prospectivement.

- Pension statutaire : moyenne des 10 derniers revenus réévalués, les années d'études ne comptent plus ↓ ↓ ↓ ↓.
- Pension des salariés : augmentation des plafonds ↑
- Pension des travailleurs indépendants : pas de coefficient de correction, plafonds et minima augmentés ↑ ↑↑
- Les différences entre la pension des salariés et celle des indépendants disparaissent en grande partie pour les personnes dont le salaire/revenu est inférieur aux plafonds.

4. Quelques différences subsistant entre le régime des salariés et celui des indépendants

Quelques différences subsistant entre le régime des salariés et celui des indépendants : les périodes assimilées

Assimilations dans le régime des travailleurs indépendants

Sans paiement de cotisation	Avec cotisation
Service militaire	Années d'étude
Périodes de maladie ou d'invalidité	Assurance continuée (paiement volontaire des cotisations après la cessation d'activité)
Périodes de détention préventive	
Périodes d'interruption volontaire de l'activité en cas d'état grave d'un enfant ou pour prodiguer des soins palliatifs à un enfant ou à un partenaire.	
Période comprise entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021 avec droits de passage	

L'assurance continuée : une prépension pour les indépendants

- Lorsque l'on décide de prendre sa retraite ou que l'on cesse d'exercer une activité indépendante sans trouver de nouveau travail, on peut continuer à accumuler des droits de pension et à bénéficier de l'assurance maladie.
 - Aussi bien pour une activité principale que pour le conjoint aidant ayant un statut maxi.
- Maximum 2 ans (ou 8 trimestres), à compter du trimestre suivant la cessation d'activité, prolongeable de 5 ans au maximum jusqu'à l'âge de la retraite.
 - Donc maintenant à partir de 58, si vous êtes né entre 1960 et 1963 à partir de 59, si vous êtes né après 1963 à partir de 60
 - Cotisation basée sur le revenu annuel net imposable en tant que travailleur indépendant des trois dernières années ou de la dernière année de référence avec 4 trimestres d'obligation d'assurance.
 - 11,78 % sur le revenu de référence revalorisé jusqu'au premier plafond, et 7,57 % sur la tranche jusqu'au deuxième plafond, et rien au-delà, Minimum 468,55 euros par trimestre.
 - Avec une couverture maladie, ces chiffres sont respectivement de 19,44 et 12,51%.

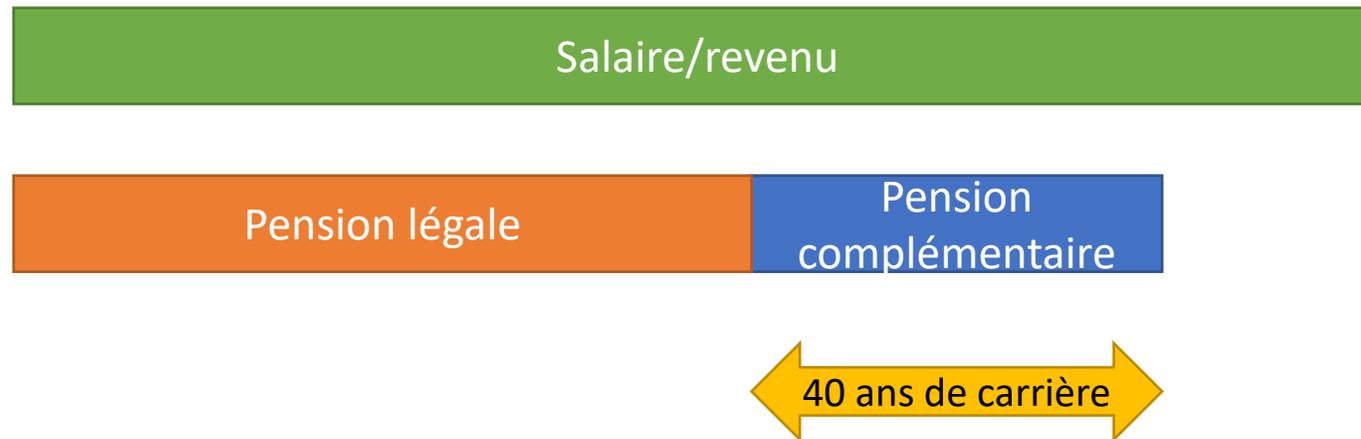
L'ajustement des plafonds ne se fait pas en parallèle

- Le revenu ouvrant droit à pension diffère selon les régimes
 - Indépendant : revenu professionnel net
 - Salaire brut des salariés, mais à l'exclusion d'une part progressivement croissante de la contre-partie du travail
- Les plafonds diffèrent légèrement
- Une évolution prévue chez les indépendants en fonction de l'augmentation de la pension minimale peut conduire à des plafonds plus élevés, et donc à des pensions plus élevées que pour certains travailleurs ayant le même revenu.

La suppression du coefficient de correction affecte le 2ième pilier

- Question ouverte :
- La PLCI (pension libre complémentaire pour indépendants)
 - Les contributions sont entièrement déductibles des impôts, ce qui réduit le revenu imposable dans la tranche la plus élevée.
 - Les cotisations sont déduites du revenu net, ce qui entraîne une baisse des cotisations de sécurité sociale.
 - En 2022, montant maximal de 3 447,62 € ou 3 966,67 € (PSPS sociale).
- Introduit pour permettre à un travailleur indépendant de compléter la pension légale inférieure à celle d'un salarié.
- Après la suppression du coefficient de correction, comment justifier ce système avantageux ?

Un effet direct sur le calcul de la “règle des 80 %”.



$$\text{Capital imposable} = [(80\% W - WP) \times \text{années de service} / 40] \times \text{facteur de conversion}$$

La pension légale du travailleur indépendant augmente à l'avenir

- La pension légale du travailleur indépendant a été estimée à un montant forfaitaire de
 - 25% du revenu plafonné au premier plafond de cotisation (cela va ↑ en supprimant le coefficient de correction).
 - Minimum : la pension minimale (cela va ↑).
 - Maximum : la pension maximale (cela va ↑)
- La pension légale de l'employé a été estimée à un taux forfaitaire de 50 % du salaire plafonné.
- Une circulaire fiscale du 31/3/2022 fixe de nouvelles règles d'évaluation pour les dirigeants d'entreprise indépendants :
 - le plafonnement à 25% des revenus professionnels pour l'année 2020 est bloqué pour les années de carrière avant 2021
 - Un plafond de 50 % sur les années de carrière à partir de 2021

Les projets de réforme fiscale ont de nombreux effets sur le deuxième pilier

- Note conceptuelle du ministre des finances : plafonnement des cotisations de retraite à la limite des 80 % et à 10 % du salaire/revenu
- Nous avons appliqué cette règle rétrospectivement à la carrière du salarié de l'exemple des diapositives précédentes
 - Nous avons calculé avec un rendement financier sur la cotisation de pension entière de 4,75% pour la période allant jusqu'à 1998, puis 3,25% jusqu'en 2010, puis 1,5% jusqu'en 2022, et avec les plafonds tels qu'ils existent pour une année donnée
 - Le salarié ayant une belle carrière de cadre, avec la contribution maximale fiscalement admissible, aurait pu accumuler un capital brut d'environ 335 000 € et net d'environ 260 000 €.
 - Si l'on veut utiliser ce 2e pilier pour porter la pension légale inférieure d'un travailleur au niveau de la pension de la fonction publique, ce capital peut être utilisé pendant un peu plus de huit ans. Après cela, le capital est épuisé
 - Les capitaux de la pension complémentaire sont imposés plus favorablement que les rentes de la pension légale, en comparant les montants nets, puis le capital s'épuise après un peu plus de 14 ans.
 - Pro mémoire : l'espérance de vie d'une personne de 65 ans était de 20,1 années (pré-covid) et de 19,5 années (post-covid).

Les propositions fiscales résultent de questions sur la répartition de l'effort fiscal pour le pilier 2^{de}.

- Études du Bureau du Plan, du Conseil supérieur des finances et de la Cour des comptes.
- Où mettre une limite ?
 - Le plafond aux salaires ? Plafond aux cotisations ? Plafond à la prestation de pension ?
 - Méfiez-vous d'un plafond de cotisation fixe :
 - Les carrières ne sont pas linéaires. En pratique, les maxima admissibles ne sont atteints qu'en fin de carrière.
 - L'évaluation très stricte d'une limite de 80 % à titre individuel toucherait également des pensions complémentaires modestes en début de carrière. Dans l'exemple et en appliquant la note conceptuelle, la limite de 10% ne serait atteinte qu'après plus de 20 ans de carrière.
 - Les rendements financiers réels devraient au moins suivre l'inflation. Dans la pratique, cependant, il y a toujours des décalages dans le temps. En période d'inflation, il est difficile de rectifier le passé
 - Cela ouvre un débat sur le besoin de "sacs à dos".
- Macroéconomique : la "règle de Musgrave" compare la capitalisation et la répartition sur des effets tels que la taille de la population active, les taux d'intérêt réels et l'importance des pensions. L'avenir ? Potentiellement une pression sur aussi bien la répartition que la capitalisation dans la période à venir ?
- La pension est un résultat de la démographie, du marché du travail et de l'environnement financier et économique.
- Besoin d'une économie stable : arrêtez les guerres !

Merci de votre
attention!

